

VERT L'AVENIR

Feuille d'information éditée par la CNE d'AG Insurance

Avril - Mai 2018

- ▶ Manif pensions du 16 mai
- ▶ Accord sectoriel 2017-2018
- ▶ Trajet de réintégration
- ▶ 2^e jour de télétravail
- ▶ Plan cafétéria

TOUS A LA MANIF DU 16 MAI !

Parmi les réformes du gouvernement Michel, il y a celle qui touche nos pensions : allongement de la carrière à 67 ans, volonté de remplacer le système actuel par un système à points, suppression de l'assimilation des pauses carrière ou du crédit-temps à du temps de travail presté...



Ce système à points est tout sauf avantageux pour nous. Contrairement à ce qui se passe actuellement, nous devons attendre l'âge de la retraite pour savoir à combien s'élèvera notre pension !

D'une part, l'âge de la retraite sera variable : il ne sera fixé que trois ans avant la date effective de

mise à la pension et pour être sûrs d'avoir un revenu, nous travaillerons plus longtemps. D'autre part, le point qui servira de base pour calculer le montant à recevoir dépendra du contexte socio-économique, de l'évolution du salaire moyen, de l'augmentation de l'espérance de vie... bref, d'éléments sur lesquels nous n'avons aucune prise !

Tout au long de notre carrière, nous serons incertains de ce qui nous attendra dans le futur. Mais pour ne pas avoir de (trop) mauvaises surprises, nous pourrions toujours souscrire une assurance complémentaire...

Il paraît que ce système veut récompenser le travail : plus vous travaillerez et plus longtemps vous travaillerez, plus vous obtiendrez de points, plus votre salaire sera élevé, plus vous obtiendrez de points.

Nous serons **TOUS** concernés tôt ou tard.

Aussi, disons **NON** à cette nouvelle manière de « récompenser » les travailleurs. Ne laissons pas un ministre détricoter notre système de pension. Venez nombreux à la manifestation du 16 mai qui démarrera à 11h de la Gare du Nord.

Plus nous serons nombreux à donner de la voix, plus il y a de chances que nous soyons entendus !

Si vous souhaitez participer à cette manifestation, vous pouvez opter pour

un jour de grève : adressez un mail au RH avec votre délégué(e) et votre responsable en copie, informant que vous serez en grève le mercredi 16 mai et par l'intermédiaire de vos représentants syndicaux, vous pourrez percevoir l'indemnité de grève prévue.

POURQUOI LA CNE N'A PAS SIGNÉ L'ACCORD SECTORIEL ?

Cet accord sectoriel par lequel tous les collaborateurs recevront une prime nette de 400 euros a été finalisé le 5 février, après de longs et difficiles palabres.

La CNE n'a pas signé cet accord estimant qu'il n'y a pas d'équilibre suffisant entre les demandes du patronat (entre autres en matière de flexibilité) et les avantages octroyés en compensation.

En fait d'avantages, on ne parle pratiquement que de cette prime **non-récurrente** ! Au départ, il s'agissait de deux primes brutes de 225 euros, dont il serait resté moins de 100 euros nets.

À la suite d'actions de la CNE devant le siège d'Assuralia, les montants ont été revus à la hausse. C'est finalement **400 euros nets** que chaque travailleur recevra une seule fois avec le salaire de mai. À l'heure où l'on demande de plus en plus d'efforts aux collaborateurs pour rester dans le train de la digitalisation,

où la flexibilité du samedi et du dimanche revient à l'ordre du jour,

où l'équilibre entre vie professionnelle et privée est de plus en plus menacé,

mais où les bénéfices engrangés par nos patrons sont de plus en plus plantureux,

la CNE estime que les efforts demandés aux travailleurs ne sont guère récompensés. ■

Trajet de réintégration => C4 ?

Pour un malade de longue durée, le risque d'être licencié pour force majeure médicale, sans prime de départ, est réel.



Si vous êtes convoqué par le médecin du travail dans le cadre d'une éventuelle reprise du travail, vous pouvez toujours, avec l'accord de votre médecin traitant, demander à reporter une convocation pour des raisons médicales.

Il ne faudrait pas que la procédure de réintégration soit utilisée pour provoquer un licenciement. En 2017, sur 17.000 trajets de réintégration effectués dans le cadre de la loi, 14.000 se sont terminés pour les patients par un licenciement. À méditer. ■

Télétravail et 2e jour en question

Afin de faire pression sur le personnel, le télétravail a été institué chez AG Insurance hors CCT et nous a été présenté, à nous travailleurs, comme une fleur, une sorte de cadeau de la part de la direction.

Mais cette fleur a toute l'apparence d'une véritable ronce pleine d'épines car le télétravail, une fois accordé, doit sembler-t-il, se mériter !

Il sert trop souvent de moyen de pression, par exemple lors de certains entretiens avec le management : « *Comprends bien que dans ces conditions, je ne peux plus te laisser télétravailler* ».

Par ailleurs, toutes les études le démontrent et ce ne seront pas les managers qui vont les contredire : la productivité avec le télétravail ne cesse d'augmenter.

Le télétravail apparaît bien comme une solution win-win, et pour AG et pour le travailleur.

2/3 des salariés souhaitent passer au télétravail...



D'où l'intérêt pour nous travailleurs de vouloir sortir de cette logique patronale qui veut que le second jour de télétravail soit une monnaie d'échange...

Faisons comprendre le moment venu, qu'il n'est pas correct de proposer le second jour de télétravail en échange de plus de flexibilité, puisqu'AG s'y retrouve de toute manière... ■

Plan cafétéria

Le plan Cafétéria, longtemps attendu, a démarré en janvier de cette année.

En juin, une réunion prévue avec RH servira à dresser un premier bilan.

Avez-vous souscrit à ce plan ?

Qu'en pensez-vous ? Avez-vous des remarques, des critiques, des plaintes, des motifs de satisfaction ? Dites-nous votre opinion pour que nous puissions formuler des suggestions d'amélioration.

Merci de nous aider à faire entendre votre voix.

Plus d'infos sur ces sujets ou sur d'autres qui vous interpellent ?

N'hésitez pas, sans engagement de votre part et en toute confidentialité, à prendre contact avec les mandataires syndicaux de la CNE.

L'équipe CNE d'AG Insurance

- ▷ **Thierry Bulpa**
- ▷ **Monique Degeer**
- ▷ **Manuel Iglesias Gonzalez**
- ▷ **Benoît Hellin**
- ▷ **Alexandre Homez**
- ▷ **Maria Jurado Marmol**
- ▷ **Alfredo Rizzello**
- ▷ **Mustapha Souidi**
- ▷ **Christina Trapletti**
- ▷ **Amina Vos**

Diffusion large recommandée